



Surfacturation gaz suite à compteur communiquant

Par **tiproz**, le **20/02/2019** à **16:50**

Bonjour,

je suis abonné au gaz chez E...IE mais mon compteur gaz est géré par G..DF.

En décembre dernier, G.DF m'informe qu'ils vont venir retirer mon ancien compteur gaz, pour le remplacer par un compteur communiquant permettant à l'opérateur de relever celui-ci à distance.

Le jour de l'installation, le technicien me fait signer un bon d'enlèvement, indiquant le dernier index relevé et me fait constater que l'index du compteur communiquant est bien à zéro.

Quelques semaines plus tard, E...IE m'adresse une facture à payer, à partir d'un index estimatifmais relativement à mon ancien compteur. Visiblement, il ne sont pas au courant du changement de compteur.

De plus, l'index estimatif est assez supérieur à l'index réellement inscrit lors de l'enlèvement de l'ancien compteur.

Je règle néanmoins la facture, par TIP, sans sourciller.

Or, mon TIP à peine encaissé, je reçois une semaine plus tard une nouvelle facture de E...IE qui m'indique que mon index gaz a été auto-relevé, ce qui leur permet une facturation précise du volume de gaz consommé.

Cette facture est énorme, car non seulement, E...IE me facture le gaz réellement consommé sur l'ancien compteur (en prenant en compte, l'index indiqué par le technicien venu sur place), mais y ajoute le volume auto-relevé sur le nouveau compteur (en m3)mais bizarrement multiplié par 2 !!!

Et bien entendu, aucune mention du moindre remboursement du paiement que j'ai effectué une semaine auparavant.

Heureusement que je ne suis pas prélevé .

Que faire: payer ou contester ?

Par **jodelariege**, le **20/02/2019** à **18:15**

bonsoir , vous pouvez vous expliquer sur le site de votre distributeur/facture par mail à "contact ".. je le fais de temps en temps pour des petits problèmes et cela a été réglé dans la journée.

c'est bien que vous ne soyez pas prélevé mais que vous payiez par TIP .. pour ma part je paye par carte bancaire sans problème.le non prélèvement nous donne plus de poids ,il me semble.

Par **tiproz**, le **22/02/2019** à **20:08**

bonjour,

je l'ai ai contacté pour démontrer l'erreur manifeste de facturation.

La facture a été annulée et j'ai reçu une nouvelle facture qui me crédite d'un avoir !